

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 MARS 2020**

**Présents : MM. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. TRAMOY Jean-Louis. PICHARD Bruno. MATHIAS Jean-Marc. BERLAND Stéphane. Mmes LAUTISSIER Nicole. RAVIER Béatrice. SEURRE Fabienne. COLLIER Madeleine. LELIEVRE Nathalie. GERMAIN Yvonne. DESCOURS Céline. PALLOT Annie. JAFFRE Agnès. MM. PALLOT Jean-Paul. DEMORTIERE André.**

**Absents excusés : Mme COGNARD Véronique qui a donné procuration à Mme Annie PALLOT**

**DEMORTIERE Christophe qui a donné procuration à M. Bruno PICHARD**

Monsieur Bruno PICHARD est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

**ORDRE DU JOUR**

**1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE**

**2 – COMPTES DE GESTION 2019**

➤ **COMMUNE**

➤ **EAU**

➤ **ASSAINISSEMENT**

➤ **LOTISSEMENT**

**3- COMPTES ADMINISTRATIFS 2019**

➤ **COMMUNE**

➤ **EAU**

➤ **ASSAINISSEMENT**

➤ **LOTISSEMENT**

**4- AFFECTATIONS DU RESULTAT**

➤ **COMMUNE**

➤ **EAU**

➤ **ASSAINISSEMENT**

**5 – RESILIATION BAIL GARAGE GENDARMERIE**

**6 – REMBOURSEMENT SINISTRE LA RIVE**

**7 – PROJET ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU 11 NOVEMBRE**

**8- CONVENTION MISE A DISPOSITION BUREAU ASSISTANTE SOCIALE**

**9 – MODIFICATION REGLEMENT PLAN D’EAU**

**10 – CREATIONS DE POSTES**

**QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

**- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

**– INFORMATIONS DIVERSES**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 MARS 2020**

**1-APPROBATION PV DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 23 décembre 2019 dont une copie a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la réunion du 23 décembre 2019 est approuvé par 14 voix POUR et 5 ABSTENTIONS

Le registre des délibérations est mis à la disposition de chaque conseiller pour signature

**2- COMPTES DE GESTION**

➤ **COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'il y a lieu d'examiner les comptes de gestion établis par Monsieur le Percepteur préalablement à l'examen des comptes administratifs établis, quant à eux, par les services de la commune.

Le compte de gestion 2019 pour la Commune présente des dépenses arrêtées à 893 201.87 € alors que les recettes sont, elles, arrêtées à 1 234 749.78 € d'où pour l'année un excédent de 341 547.91 € en section de fonctionnement. Ce sont là les résultats comptables constatés par Monsieur le Percepteur. Monsieur le Maire dit au Conseil que le détail des recettes et dépenses sera fait à l'analyse des comptes administratifs.

En investissement les recettes sont arrêtées à la somme de 62 523.44 € et les dépenses à 221 833.51 € d'où un déficit, pour l'exercice, de 159 310.07 €.

Après reprise en fonctionnement des excédents cumulés antérieurement le nouvel excédent cumulé à fin 2019 est de 1 649 596.24 € alors que l'excédent cumulé à l'investissement est de 33 543.60 € d'où une trésorerie globale de 1 683 139.84 €.

En l'absence de sollicitation le compte de gestion 2019 de la commune est approuvé à l'unanimité

➤ **COMPTE DE GESTION 2019 DE L'EAU**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 MARS 2020**

Le compte de gestion établi par Monsieur le Percepteur pour le service de l'eau 2019 est en fonctionnement arrêté en dépenses à 137 937.31 € et en recettes à 147 315.53 € d'où pour l'exercice un excédent de 9 378.22 €. De même en investissement les comptes sont arrêtés à 49 150.04 € en dépenses et 33 755.30 € en recettes ce qui fait apparaître un déficit sur l'exercice 2019 de 15 394.74 €. Après reprise en fonctionnement des excédents cumulés antérieurs le nouvel excédent cumulé à fin 2019 est arrêté 89 041.11 € et celui de l'investissement est arrêté à 86 763.90 €.

En l'absence de sollicitation le compte de gestion 2019 du service de l'eau est approuvé à l'unanimité

➤ **COMPTE DE GESTION 2019 DE L'ASSAINISSEMENT**

Le compte de gestion 2019 de l'assainissement présenté par Monsieur le Percepteur fait apparaître en investissement des dépenses arrêtées à 18 666.87 € et des recettes arrêtées à 19 174.88 € d'où pour l'exercice 2019 un excédent de 508.01 €.

En fonctionnement les dépenses ont été de 49 840.43 € et les recettes de 51 385.76 € d'où un excédent de 1 545.33 €.

Au 31/12/2019, après reprise pour chacune des sections des excédents antérieurs cumulés, le service dispose en fonctionnement d'un nouvel excédent de 71 360.93 € et en investissement d'un excédent de 89 232.58 €.

En l'absence de sollicitation le compte de gestion 2019 du service de l'assainissement est approuvé à l'unanimité

➤ **COMPTE DE GESTION 2019 DU LOTISSEMENT « Hameau du Champ Brézat »**

Le compte de gestion 2019 du lotissement présenté par Monsieur le Percepteur fait apparaître en investissement des dépenses arrêtées à 234 816.93 € et des recettes arrêtées à 154 737.46 € d'où pour l'exercice 2019 un déficit de 80 079.47 €.

En fonctionnement les dépenses ont été de 297 133.17 € et les recettes de 237 293.78 € d'où un déficit de 59 839.39 €.

Il est demandé si d'autres informations doivent être fournies pour les comptes de Monsieur le Percepteur ci-dessus présentés.

En l'absence de sollicitation le compte de gestion 2019 du Lotissement est approuvé à l'unanimité

**3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 MARS 2020**

**3-1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, M. Robert KLEINGAERTNER, président de séance pour le vote du CA.

Monsieur le Maire présente en détail le compte administratif 2019 de la Commune, chapitre par chapitre et article par article. Le résultat des dépenses de fonctionnement est arrêté à 893 201.87 € qui correspond strictement au résultat de compte de gestion examiné précédemment.

En recettes de fonctionnement il est constaté un résultat 2019 arrêté à 1 234 749.78 €. Ces deux résultats permettent de dégager sur l'exercice 2019 un excédent de 341 547.91 € auquel il y a lieu d'ajouter les excédents antérieurs cumulés et enregistrer un nouvel excédent cumulé fin 2019 de 1 649 596.24 €.

On passe à la section d'investissement. Les dépenses sont arrêtées à 221 833.51 € où l'on note essentiellement 21 714.74 € en acquisition de matériel, 8 507.49 € affectés aux bâtiments communaux, 78 191.71 € en aménagement divers, 25 811.64 € pour les travaux en régie, 55 406.42 € pour les travaux de la salle de sports, 805.81 € pour les travaux des logements du bourg et 11 497.01€ pour l'agrandissement du bâtiment de santé.

Les recettes sont arrêtées à 62 523.44 € constituées par 4 800 € de subventions reçues pour le parking cyclo/tennis. S'y ajoutent la récupération de TVA pour 25 161 €, 11 033.06 € d'amortissements et 4 925.66 € de taxe d'aménagement.

Sur l'exercice 2019 c'est un déficit de 159 310.17 € qui est constaté. Il y a encore lieu de comptabiliser les restes à réaliser qui sont de 328 000 € en dépenses. Ces restes à réaliser générant un déficit de 328 000 €. Après reprise de l'excédent antérieur de 33 543.60 €, le déficit total corrigé est de 294 456.40 €.

Monsieur le Maire demande si d'autres explications sont nécessaires avant de passer au vote. Monsieur le Maire quitte la salle. M. Robert KLEINGAERTNER soumet le compte administratif 2019 de la Commune au vote. Il est approuvé par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS. Monsieur le Maire est invité à regagner la salle de réunion du Conseil Municipal. Il remercie les conseillers qui par leur vote lui ont témoigné leur confiance et se félicite des résultats budgétaires constatés en 2019.

**3-2– COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE DE L'EAU**

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, M Robert KLEINGAERTNER, président de séance pour le vote du CA.

Monsieur le Maire présente en détail le compte administratif 2019 du service de l'eau, chapitre par chapitre et article par article.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 MARS 2020**

Comme cela a déjà été noté lors de l'examen du compte de gestion de ce service globalement les dépenses de fonctionnement sont arrêtées à 137 937.31 € et les recettes de la même section sont, elles, arrêtées à 147 315.53 €. Cela permet de dégager pour 2019, en fonctionnement un excédent de 9 378.22 € qui ajouté aux cumulés antérieurs permet d'afficher un excédent cumulé global à fin 2019 de 89 041.11€.

Pour la section d'investissement apparaissent, en dépenses, un total arrêté à 49 150.04 € alors que les recettes sont de 33 755.30 €. Les dépenses intègrent les travaux de renouvellement des réseaux. Cette section présente donc pour 2019 un déficit sur l'exercice de 15 394.74 €. Ainsi la section d'investissement qui disposait d'un excédent cumulé antérieurement de 102 158.64 € conserve un excédent global à fin 2019 de 86 763.90 €.

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'exprimer leurs éventuelles questions quant aux chiffres donnés. Monsieur le Maire quitte la salle. M Robert KLEINGAERTNER soumet le compte administratif 2019 du service de l'eau au vote. Il est approuvé par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS. Monsieur le Maire est invité à regagner la salle de réunion du Conseil Municipal. Il remercie les conseillers qui par leur vote lui ont témoigné leur confiance.

**3-3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, M Robert KLEINGAERTNER, président de séance pour le vote du CA.

Monsieur le Maire présente en détail le compte administratif 2019 du service de l'assainissement, chapitre par chapitre et article par article.

En section de fonctionnement identiquement au compte de gestion qui y correspond, les dépenses sont arrêtées à 49 840.43 € et les recettes, elles, sont arrêtées à 51 385.76 € stables puisque dues uniquement aux m3 d'eau assainis. Sur l'exercice, il faut constater un excédent de 1 545.33 € qui après intégration permet de conserver pour ce service, en fonctionnement, un excédent cumulé nouveau de 71 360.93€. En investissement il faut noter des dépenses arrêtées à 18 666.87 € pour des recettes arrêtées à 19 174.88 € d'où un excédent de 508.01 €. Après reprise des excédents cumulés des années antérieures le nouvel excédent global cumulé à fin 2019 est de 89 232.58 €. Monsieur le Maire invite les conseillers qui souhaiteraient des explications quant aux chiffres présentés à les demander. Monsieur le Maire quitte la salle. M Robert KLEINGAERTNER soumet le compte administratif 2019 du service de l'assainissement au vote. Il est approuvé par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS. Monsieur le Maire est invité à regagner la salle de réunion du Conseil Municipal. Il remercie les élus d'avoir approuvé le compte administratif 2019 du service de l'assainissement.

**3-4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU LOTISSEMENT « Hameau du Champ Brézat »**

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 MARS 2020**

Le Conseil Municipal élit, à l'unanimité, M Robert KLEINGAERTNER, président de séance pour le vote du CA.

Monsieur le Maire présente en détail le compte administratif 2019 du Lotissement « Hameau du Champ Brézat », chapitre par chapitre et article par article.

En section de fonctionnement identiquement au compte de gestion qui y correspond, les dépenses sont arrêtées à 297 133.17 € et les recettes, elles, sont arrêtées à 237 293.78 €. A fin 2019, la section de fonctionnement est déficitaire de 59 839.39 €.

En investissement il faut noter des dépenses arrêtées à 234 816.93 € pour des recettes arrêtées à 154 737.46 €. A fin 2019, la section investissement est déficitaire de 80 079.47 €.

Monsieur le Maire invite les conseillers qui souhaiteraient des explications quant aux chiffres présentés à les demander. Monsieur le Maire quitte la salle. M Robert KLEINGAERTNER soumet le compte administratif 2019 du Lotissement « Hameau du Champ Brézat » au vote. Il est approuvé par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS. Monsieur le Maire est invité à regagner la salle de réunion du Conseil Municipal. Il remercie les élus d'avoir approuvé le compte administratif 2019 du Lotissement « Hameau du Champ Brézat ».

**4 – AFFECTATIONS DU RESULTAT 2019**

**4-1– AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas LORTON, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ce jour,

Considérant que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été effectuées régulièrement,

Constatant que le compte administratif de 2019 apparaît :

Un excédent de fonctionnement cumulé de 1 649 596.24 €  
Et un excédent d'investissement cumulé de 33 543.60 €

DECIDE par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION d'affecter les résultats comme suit :

Couvrir le déficit d'investissement pour la somme de 294 456.40 € soit l'excédent d'investissement 33 543.60 € moins les restes à réaliser en dépenses 328 000 €

Le reste soit la somme de 1 355 139.84 € au R002 excédent reporté section de fonctionnement

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 MARS 2020**

**4-2 – AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU SERVICE DE L'EAU**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas LORTON, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ce jour

Considérant que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été effectuées régulièrement,

Constatant que le compte administratif de 2019 fait apparaître :

Un excédent cumulé d'exploitation de 89 041.11 €  
Et un excédent d'investissement cumulé de 86 763.90 €

DECIDE par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION d'affecter les résultats comme suit :

- la somme de 89 041.11 € au report R002 excédent reporté section d'exploitation.
- la somme de 86 763.90 € au R001 excédent reporté section d'investissement

**4-3 – AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DE L'ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas LORTON, maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ce jour,

Considérant que toutes les opérations de dépenses et de recettes ont été effectuées régulièrement,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif de 2019 fait apparaître :

Un excédent d'exploitation cumulé de 71 360.93€  
Et un excédent cumulé d'investissement de 89 232.58 €

DECIDE par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION d'affecter les résultats comme suit :

- la somme de 89 232.58 € au report R001 excédent reporté section d'investissement
- la somme de 71 360.93 € au R002 excédent reporté section d'exploitation

**5 – RESILIATION BAIL GARAGE GENDARMERIE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de l'un des locataires d'un garage communal sis au 04 rue de la Liberté qui demande la résiliation du bail au 1<sup>er</sup> mars 2020

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 MARS 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la résiliation du bail au 1<sup>er</sup> mars 2020 et autorise Monsieur le Maire à signer un nouveau bail avec un nouveau locataire.

**6 – REMBOURSEMENT SINISTRE LA RIVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune de PALINGES a reçu un chèque de 589 € de la SMACL correspondant au règlement du sinistre intervenu à La Rive le 18 octobre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le remboursement proposé qui sera affecté au budget communal.

**7 – PROJET ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU 11 NOVEMBRE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier du SYDESL par lequel ce dernier sollicite une participation communale estimée à 3 000 € pour le projet d'éclairage public concomitant aux travaux « BTS P. Palinges (rue du 11 novembre et rue du 8 mai). Pour information les travaux sont estimés à 27 981.68 € avec une participation du SYDESL estimée à 24 675 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide le projet technique, le plan de financement ainsi que le montant de la contribution communale.

**8- CONVENTION MISE A DISPOSITION BUREAU ASSISTANTE SOCIALE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental de S&L par lequel il est proposé de formaliser la mise à disposition du bureau de l'assistante sociale à la Salle Polyvalente. Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter la convention proposée sachant que dès l'achèvement de l'extension du cabinet médical il a proposé au Conseil Départemental d'y transférer la permanence de l'assistante sociale.

**9 – MODIFICATION REGLEMENT PLAN D'EAU**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été sollicité lors de l'Assemblée Générale de la gaule Palingeoise pour que soit interdite la pêche sur embarcation (float tube, barque.....) au plan d'eau du Fourneau. Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier le règlement du plan d'eau en ce sens. Il informe le Conseil qu'il a également autorisé la Gaule Palingeoise à pouvoir pêcher toute l'année de la passerelle en bois au pont de pierre.



**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 MARS 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, accepte de modifier le règlement du Plan d'eau dans le sens où la pêche sur embarcation y sera interdite à partir du 15 mars 2020.

## **10 – CREATIONS DE POSTES**

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- de créer, dans le cadre d'un avancement de grade, un poste d'agent de maîtrise principal permanent à temps complet au 01 avril 2020.
- de créer, dans le cadre d'un avancement de grade, un poste d'adjoint technique principal permanent à temps non complet à raison de 20/35<sup>ème</sup> au 01 avril 2020
- de créer, dans le cadre d'un renforcement d'effectif aux services techniques, un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet au 01 avril 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION, accepte les créations de postes au 01 avril 2020.

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

Aucune question n'a été reçue en mairie.

## **- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

### **Décision n°1-2020 : ACHAT CUREUSE DE FOSSES**

- **DECIDE** de passer commande, après consultation, auprès de la SARL SOVETRAG de Vendennes-les-Charolles d'une cureuse de fossés pour un montant de 5 500 € HT avec reprise de l'ancien matériel au prix de 500 € HT.

### **Décision n°2-2020 : CONTRAT EDF Collectivités**

#### **Article 1 : RENOUELEMENT CONTRAT GAZ NATUREL**

- **DECIDE** de renouveler le contrat auprès de EDF Collectivités pour la fourniture de gaz pour les différents bâtiments communaux (bibliothèque, cantine, mairie, salle de musique, salle polyvalente, salle ESPACE, terrain de sports, halle de sports et cabinet médical)

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 MARS 2020**

**Article 2 : RENOUELEMENT CONTRAT ELECTRICITE**

➤ **DECIDE** de renouveler le contrat auprès de EDF Collectivités pour la fourniture d'électricité pour la salle ESPACE et la station de pompage de Corbary.

**Décision n°3-2020 : REQUETE EN REFERE AUTORISATION URBANISME-**

➤ **DECIDE**, après avoir pris attache auprès de la SMACL assureur de la commune dans le cadre du contrat JURIPACTE, de mandater le cabinet DSC avocats représenté par Maître Vincent CORNELOUP pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la requête contre l'autorisation d'urbanisme N°DP 071 340 19 P 0055 délivrée à ORANGE UPR Nord Est.

**Décision n°4 -2020 : CONTRAT ALEASSUR VEHICULE A MOTEUR**

➤ **DECIDE** de signer l'avenant n°8 au contrat ALEASSUR VEHICULE A MOTEUR auprès de la SMACL correspondant à l'assurance du TRACTO PELLE CATERPILLAR 428F2

**- INFORMATIONS DIVERSES**

1 – Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été contacté par un prestataire qui recherche du terrain afin d'implanter une antenne de radio téléphonie, que la commune n'a pas proposé de terrain et que cette entreprise allait démarcher des propriétaires privés. La situation connue ce jour aux Terres Rouges devrait sans doute se renouveler. Monsieur PALLOT demande au Maire pour quelles raisons il n'a pas, auprès du Tribunal Administratif, agit contre Orange. Monsieur le Maire lui répond que le Tribunal Administratif contrôle la légalité des décisions prises, que la non opposition est légale, qu'une opposition aurait eu pour conséquence à la commune de verser un dédommagement financier à Orange de 10 000 € à 15 000 € puisqu'illégale. Monsieur PALLOT ajoute que le projet aurait été retardé et que l'antenne aurait été malgré tout implantée.

2 – Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une société a en projet l'implantation d'éoliennes sur la commune comme c'est le cas sur Martigny-le-Comte et Ballore

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.